

Information sur la conformité au contact alimentaire

TRICOFLEX certifie que tous les tuyaux suivants sont conçus pour les contacts avec les aliments et compatibles avec les simulants indiqués (A, B, C, D)

Tuyaux thermoplastiques : Règlement européen (EU) N° 10/2011 et ses amendements

	A	B	C	D
	Ethanol 10%	Acide acétique 3%	Ethanol 20%	D1 = Ethanol 50% D2 = Huile végétale
Tricloclair® AL	●	●	●	D1
TCF	●	●	●	D1
Cristal	●	●	●	
Tubclair® AL	●	●	●	D1
Profiline Aqua Plus	●	●	●	D1 et D2
Profiline Aqua Plus Soft	●	●	●	D1 et D2
Profiline Aqua Extra Soft	●	●	●	D1
Thermoclean® AL 20	●	●	●	
Super Thermoclean® 40	●	●	●	
Thermoclean® 100 Antimicrobial	●	●	●	
Spirabel® SI	●	●	●	
Spirabel® SNT-S	●	●	●	D1
Spirabel® MDSF AL	●	●	●	D1
Spirabel® Vendanges SF	●	●	●	D1
Spire Acier	●	●	●	D1
Spirabel® PUA2	●	●	●	D1
Gaine Spirabel® PUA1	●	●	●	D1
Windflex® 600 PU AL	●	●	●	D1
Windflex® 805 PU AL	●	●	●	D1

Tuyaux en silicone : Arrêté du 25 novembre 1992

	A	B	C	D
	Ethanol 10%	Acide acétique 3%	Ethanol 20%	D1 = Ethanol 50% D2 = Huile végétale
Vitryl	●	●	●	D1

Conformément au règlement Européen N°1935/2004, ces tuyaux sont identifiés par le logo représentant un verre et une fourchette :

Afin de faciliter l'identification et la lisibilité, le numéro du Règlement a été accolé sous le logo alimentaire ainsi que sur le marquage des tuyaux et l'étiquette des emballages :

Dr. Xavier ANDRÉ
Directeur Technique, Innovation & Qualité



